



## **DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement intérieur de locaux du dernier étage en salle de classe et la modification des toilettes au second étage.**

2026 - D - 92

Madame Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération n° 26.1.5 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 21/03/2026 ;

**CONSIDERANT** que la Commune souhaite procéder à l'aménagement intérieur du dernier étage de l'école Paul Bert afin d'adapter les locaux aux besoins d'accueil des élèves de l'école élémentaire,

**CONSIDERANT** que le marché porte sur la désignation d'un maître d'œuvre chargé de la conception et du suivi de la réalisation des travaux d'aménagement intérieur du dernier étage de l'école Paul Bert, comprenant la transformation d'anciens logements en salle de classe ainsi que la modification des sanitaires du deuxième étage,

**CONSIDERANT** que les prestations confiées au maître d'œuvre comprennent les études de conception, l'assistance à la passation des marchés de travaux et le suivi de l'exécution des travaux jusqu'à leur réception,

**CONSIDERANT** que l'opération projetée permettra d'améliorer les capacités d'accueil de l'établissement et de mettre les locaux en adéquation avec les besoins du service public d'enseignement,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 : DE SIGNER** l'Acte d'Engagement relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux d'aménagement intérieur du dernier étage de l'école Paul Bert, comprenant la transformation d'anciens logements en salle de classe ainsi que la modification des sanitaires du deuxième étage en vue de l'accueil d'élèves de l'école élémentaire, avec le groupement conjoint composé de la société Logos Build and Design, SASU, sise 34 rue de Romainville, 75019 Paris,

mandataire du groupement, du Cabinet d'Architecture Richard Pelé, SARL, sis 3 rue Fréville le Vingt, 92310 Sèvres, de la société TEAMOR, SASU, sise 10 rue Hubert Ponscarne, 92240 Malakoff, et de la société OSARIS Ingénierie, SASU, sise 18 rue Pierre Dubois, 59500 Douai, pour un montant de 39 590,00 euros HT, soit 47 508,00 € TTC.

**ARTICLE 2 : DIT** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

**ARTICLE 3 : INDIQUE** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 16 juin 2026

Madame Le Maire,  
Conseillère Départementale,

Kristell NIASME





MAIRIE DE  
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

## ACTE D'ENGAGEMENT

**Mission de maîtrise d'œuvre  
Réaménagement intérieur de locaux du dernier  
étage en salle de classe et la modification des  
toilettes au second étage**

Cadre réservé à l'acheteur

**CONTRAT N°C26003**

NOTIFIE LE ..... / ..... / .....

MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES

20 Place Pierre Sépard 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20260616-2026-D-92-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2026  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

## ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Le présent marché a pour objet la désignation d'un Maître d'œuvre conformément aux articles L.2421-1 et suivants du Code de la commande publique.

Il sera chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux d'aménagement intérieur du dernier étage de l'école Paul BERT, constitué de la transformation de logements en salles de classe, ainsi que la modification des sanitaires du second étage, en vue d'accueillir des élèves du primaire

Le présent marché est régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, dans sa version en vigueur.

- Cet acte d'engagement correspond : *(Cocher les cases correspondantes.)*

1.

- à l'ensemble du marché *(en cas de non allotissement)* ;
- au lot n°..... ou aux lots n°..... du marché *(en cas d'allotissement)* ;

*(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)*

2.

- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
  - Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux

Elle est fixée par le maître d'ouvrage à 380 000,00 € HT, soit 456 000,00 € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de 20 %

L'enveloppe financière affectée aux travaux a été définie au mois de Mai 2026 dit mois de référence.

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

### Article 2.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

*(Cocher les cases correspondantes.)*

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché décrit à l'article 3 du CCAP du marché,

et conformément à leurs clauses,

- Le signataire

Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20260616-2026-D-92-DE Date de télétransmission : 18/06/2026 Date de réception préfecture : 18/06/2026
--

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

engage la société ..... sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

Logos Build and Design — SASU, SIRET 953 278 132 00014, siège : 34 rue de Romainville, 75019 Paris, contact@logos-bd.com (MANDATAIRE) ;

Cabinet d'Architecture Richard Pelé — SARL, SIRET 350 646 907 00013, siège : 3 rue Fréville le Vingt, 92310 Sèvres ; rpele92310@aol.com

TEAMOR — SASU, SIRET 803 147 404 00013, siège : 10 rue Hubert Ponscarne, 92240 Malakoff ; contact@teamor.fr

OSARIS Ingénierie — SASU, SIRET 818 166 373 00014, siège : 18 rue Pierre Dubois, 59500 Douai ; contact@osaris-ingenierie.com

à exécuter les prestations demandées aux prix et délais d'exécution indiqués aux articles 2.2 et 2.6 de l'acte d'engagement.

#### **Article 2.2 – Forfait de rémunération**

Le mois zéro (m0) servant de la base à la révision des prix correspond à la date de remise de l'offre, ou de l'offre finale en cas de négociations ou dialogue compétitif, par le maître d'œuvre.

#### **Mission de base**

Le forfait provisoire pour la réalisation de la mission de base est fixé à **39 590,00 € HT soit 47 508,00 € TTC**, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de **20 %**

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions définies au CCAP.

#### **Autres missions de maîtrise d'œuvre**

La rémunération des autres missions de maîtrise d'œuvre est fixée de la manière suivante :

Diagnostic : sans objet

OPC : sans objet

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20260616-2026-D-92-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2026  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Coordination SSI : sans objet

Missions complémentaires

La rémunération des missions complémentaires est fixée de la manière suivante :

Mission complémentaire 1 [*Identifier l'intitulé de la mission*] : ..... € HT soit ..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %

Mission complémentaire 2 [*Identifier l'intitulé de la mission*] : ..... € HT soit ..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %

Mission complémentaire 3 [*Identifier l'intitulé de la mission*] : ..... € HT soit ..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %

Le forfait provisoire pour la réalisation de la totalité de la mission de base est décomposé dans le tableau suivant selon les tranches précisées dans le CCAP et définies dans le CCTP :

Désignation des tranches	Forfait provisoire de rémunération					
	Montant de la tranche ferme		Montant des tranches optionnelles		Montant global tranche ferme + tranche optionnelle	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Tranche ferme — Mission de base MOE	39 590,00 €	47 508,00 €	—	—	39 590,00 €	47 508,00 €
Tranche optionnelle — néant						
Tranche optionnelle — néant						

**Article 2.3 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations**

*(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)*

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint                      OU                       solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint                      OU                       solidaire

Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20260616-2026-D-92-DE Date de télétransmission : 18/06/2026 Date de réception préfecture : 18/06/2026
--

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
Logos Build and Design	OPC, coordination / MOEx, DET, gestion administrative et financière	16 240,00 €
Cabinet d'Architecture Richard Pelé	Conception architecturale (ESQ à PRO), autorisations administratives, visa architecture	9 210,00 €
TEAMOR	BE Électricité courants forts / courants faibles (études, CCTP, visa, OPR)	7 430,00 €
OSARIS Ingénierie	BE CVC / ventilation / plomberie-sanitaires (études, CCTP, visa, OPR)	6 710,00 €

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

#### Article 2.4 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- Nom de l'établissement bancaire : Qonto (Olinda SAS)
- Numéro de compte : FR76 1695 8000 0177 7640 1154 348 — BIC QNTFRP1XXX (RIB joint)

#### Article 2.5 - Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance :  NON  OUI

(Cocher la case correspondante.)

#### Article 2.6 - Durée du marché et délais d'exécution

- La **durée d'exécution** du marché démarre à compter de :

(Cocher la case correspondante.)

- la date de notification du marché, qui vaut ordre de service de démarrage ;
- la date de notification de l'ordre de service de démarrage ;

jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux, qui correspond à l'achèvement de la mission de maîtrise d'œuvre.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 12 mois

- **Durée prévisionnelle des travaux**

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est estimée à 4 mois, à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage aux entrepreneurs.

- **Délais d'exécution**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20260616-2026-D-92-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2026  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Les délais de remise des documents propres à chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'esquisse	1	semaines
Diagnostic (pour les opérations de réhabilitation)	Sans objet	semaines
Etudes d'avant-projet sommaire	1	Semaines
Etudes d'avant-projet définitif	1	Semaines
Dossier de permis de construire (le cas échéant)	Le cas échéant (anticipé dès l'ESQ)	Semaines
Etudes de projet	1	Semaines
Dossier de consultation des entreprises	1	Semaines
Dossier des ouvrages exécutés	4 (après réception)	Semaines

Le point de départ des délais de présentation des documents est fixé à l'article 6.5.2 du CCAP.

### ARTICLE 3 – SIGNATURE DU MARCHÉ

#### Article 3.1 – Signature du marché par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### Article 3.2 – Signature du marché en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (*article R. 2142-24 du Code de la commande publique*) :

*Logos Build and Design*

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(*Cocher la ou les cases correspondantes.*)

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(*joindre les pouvoirs en annexe du présent document.*)

- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public;

Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20260616-2026-D-92-DE Date de télétransmission : 18/06/2026 Date de réception préfecture : 18/06/2026
--

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe. (Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous : (Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Logos Build and Design — Mandataire du groupement, agissant au nom et pour le compte de l'ensemble des membres (pouvoirs joints en annexe). Représentant légal.	À Paris, le	Signé le 02/06/2026 Anthonio Rakotomanana (contact@logos-bd.com)  ✓ Certifié par // yousign

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### ARTICLE 4 – IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR

Le Pouvoir adjudicateur

La MAIRIE de Villeneuve-Saint-Georges

Mme le Maire

Kristell NIASME

A : [redacted], le 15/06/2026

Signature



Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20260616-2026-D-92-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2026  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

## ANNEXE FINANCIÈRE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

[Le candidat ou le groupement peut substituer à ce modèle d'annexe un document au format libre à condition qu'il comporte impérativement la répartition par éléments de la mission de base, la proposition en matière de montants journaliers et le cas échéant, la répartition des autres missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires définies dans le CCTP. ]

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : **380 000 € HT**

Forfait provisoire de rémunération : 39 590 € HT

### Répartition des montants par éléments de mission et, le cas échéant, entre membres du groupements

Eléments de mission de base	Ventilation par élément de mission	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement					
			Cotraitant 1 Mandataire* Logos BD	Cotraitant 2 Cabinet R. Pelé	Cotraitant 3 TEAMOR	Cotraitant 4 OSARIS	Cotraitant 5	Cotraitant 6
Esquisse	9,1 %	3 600 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	—	—	—
APS	11,2 %	4 440 €	900 €	1 900 €	650 €	990 €	—	—
APD	14,1 %	5 590 €	1 500 €	1 900 €	1 200 €	990 €	—	—
PRO	12,9 %	5 100 €	1 200 €	—	1 600 €	2 300 €	—	—
AMT	6,2 %	2 450 €	1 200 €	—	800 €	450 €	—	—
<input checked="" type="checkbox"/> VISA								
<input checked="" type="checkbox"/> VISA partiel et EXE partielles	8,0 %	3 150 €	450 €	720 €	990 €	990 €	—	—
<input checked="" type="checkbox"/> EXE intégrales								
DET	15,9 %	6 300 €	5 000 €	1 300 €	—	—	—	—
AOR	10,0 %	3 960 €	990 €	990 €	990 €	990 €	—	—
Administrations administratives	3,0 %	1 200 €	—	1 200 €	—	—	—	—
OPC	9,6 %	3 800 €	3 800 €	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>39 590 € HT</b>	<b>16 240 € HT</b>	<b>9 210 € HT</b>	<b>7 430 € HT</b>	<b>6 710 € HT</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Accusé de réception en préfecture  
094119400785-20260616-2026-D-92-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2026  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

\*La part du mandataire inclut le montant spécifique de la rémunération perçue pour la fonction de mandataire, établie à 0% du montant total HT de la mission soit **0,00 € HT (néant — pas de rémunération spécifique de mandataire)**

**Répartition des montants des autres missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires**

Autres missions de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires d'assistance	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement					
		Mandataire	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5	Cotraitant 6
<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic	Sans objet	€	€	€	€	€	€
<input checked="" type="checkbox"/> OPC	Intégré au forfait de base	€	€	€	€	€	€
<input checked="" type="checkbox"/> Coordination SSI	Sans objet	€	€	€	€	€	€
<input checked="" type="checkbox"/> Mission complémentaire 1	€ HT	€	€	€	€	€	€
<input checked="" type="checkbox"/> Mission complémentaire 2	€ HT	€	€	€	€	€	€
<input checked="" type="checkbox"/> Mission complémentaire ...	€ HT	€	€	€	€	€	€

**Cout journalier servant de base aux modifications du marché de maîtrise d'œuvre**

Cotraitants	Nature de l'intervenant		
	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres
Logos BD (mandataire)	Montant journée	Montant journée	Montant journée
Cabinet R. Pelé	900,00 € HT / jour	—	—
TEAMOR	900,00 € HT / jour	—	—
OSARIS	900,00 € HT / jour	—	—

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-2026-06-18-2026-D-92-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2026  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20260616-2026-D-92-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2026  
Date de réception préfecture : 18/06/2026